

SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH Et des personnels administratifs et de maintenance Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le 17 Avril 2012

Camarades,

Suite à la dernière mobilisation et à notre détermination à ce que le dossier classifications/rémunérations ne soit pas synonyme de régression sociale, nous avons à notre demande entamé les discussions, en repartant du début et dans le respect de nos fondamentaux !!

Ainsi, nous sommes en train de construire un projet de nouvelles grilles locales, dans le respect des accords en vigueur dans notre établissement et selon le principe suivant :

- Futur salaire de base : TBM (coef) + Assiduité + Ancienneté + complément SMIC
- La grille nationale n'est qu'une grille de minimas conventionnels.
- Les 22% d'ancienneté auparavant acquis en 33ans (2%/3ans) seront maintenant acquis en 27 ans.
- Votre future classification devra correspondre à votre emploi actuel sans redéfinitions de fonctions ou pesées de postes !!
- La grille locale d'évolution de votre coefficient devra être retranscrite à l'identique dans la future grille avec une évolution automatique et sans niveaux inférieurs au SMIC.
- Votre classification sera comparée aux minimas de la CCNU et réajustée uniquement si votre salaire actuel est inférieur aux minimas conventionnels.

Cependant et parce nous voulons être sûr que la direction ne nous trimbale pas, nous les avons alerté à maintes reprises que nous n'avions toujours pas de mandat clair et précis pour la construction de ces nouvelles grilles !!

Ainsi il nous a été proposé une réunion sur ce sujet, Mercredi 18 Avril.

Camarades, nous vous tiendrons informés de ce qu'il sortira de cette réunion mais sachez d'ores et déjà que si la direction refuse l'élaboration de ces nouvelles grilles et des principes cités ci-dessus, alors nous serons dans l'obligation de revenir vers vous !!

POUR QUE VOS INTERETS SOIENT RESPECTES

TOUS UNIS AU SEIN DE LA CGT

Le secrétaire général
L. DELAPORTE

Pour info et affichage